

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 18 JUIN 2018 À 19h15

PROCES-VERBAL No 355

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, MM. José GUERREIRO, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Excusés	Mme Alix RIVOIRE et M. Benjamin JOLISSAINT
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints et M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

- 1) Présentation du projet du stade du Moulin (bureau Bonnet)
- 2) Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Approbation du rapport de la commission Petite enfance du 7 mai 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission Emplacement du 24 mai 2018
- 7) Approbation du rapport de la commission Sociale du 4 juin 2018
- 8) Approbation du rapport de la commission Routes du 7 juin 2018
- 9) Statuts du personnel
- 10) Point de situation sur les dossiers en cours
- 11) Propositions individuelles

1. Présentation du projet du stade du Moulin (bureau Bonnet)

La présidente ouvre la séance. Elle laisse la parole au bureau Bonnet pour la présentation du projet du stade.

M. Bonnet remercie le Conseil municipal de les recevoir ce soir pour présenter le résultat des travaux des 6 derniers mois. Il présente Mireille Adam Bonnet, respectable du bureau, et Carlos Gonzalez qui travaillent activement sur ce projet.

Le concours a été lancé en avril 2017 et le jugement a eu lieu en octobre 2017. Aujourd'hui, le projet a évolué de façon fine et avec un certain degré de précision pour vérifier toutes les hypothèses qui avaient été posées au moment du concours.

Le stade se situe dans ce site très délicat de l'Allondon. Une des conditions de la réussite de ce projet est l'adéquation avec cet écrin de verdure, celui-ci étant très apprécié, notamment au niveau de l'administration cantonale. Ce projet doit donc se poser délicatement dans ce lieu.

M. Bonnet relève que, en 1939, il y avait déjà des implantations de culture. La remise du terrain date du 29 juin 1945. La mise à disposition des vestiaires a eu lieu en 1951 et celle de la buvette en octobre 1972. On est ainsi sur des acquis successifs dans la zone agricole, ce qui va être une des conditions assez importantes vis-à-vis de la pérennité de cette destination du terrain de foot dans un lieu de nature.

M. Bonnet rappelle les principes du concours. Il s'agit de donner un visage d'entrée à ce bâtiment qui est assez différent de ce qui existe aujourd'hui, de s'inscrire avec une silhouette très discrète dans le paysage en donnant un petit accent à la buvette qui est la ressource première du club et qui doit être très festive et joyeuse. Tout cela reste valable aujourd'hui. Par

rapport à l'implantation du bâtiment existant et la situation telle qu'elle se développe, on voit que le bâtiment, en intégrant l'espace aujourd'hui dévolu aux containers, a pris un peu plus d'épaisseur, tout en restant dans la même position qui s'impose. On ne peut en effet pas tellement placer un bâtiment autrement.

En termes de définition du projet, ils ont rencontré la mairie et le club à 6 reprises pour définir la manière de travailler et pour entrer assez en profondeur sur la manière dont ce bâtiment va réellement s'organiser en termes de besoins et d'espaces. Il y a également un accompagnement de Pascal Tanari qui était l'architecte organisateur du concours. Pour le bureau Bonnet, la présence de M. Tanari est importante car il fait le lien avec l'État. Comme il s'agit d'un site particulier, il fallait avoir cette connaissance qui soit absolument transmise pour ne pas recommencer à zéro avec des interlocuteurs qui n'auraient plus de mémoire.

Entre le projet soumis au concours et celui développé aujourd'hui, il y a eu un assez grand travail qui se traduit en fin de compte par de petits ajustements. Il manquait dans le concours un local électrique. Les locaux techniques ont également été mieux définis. Ils ont dû rétrécir le bâtiment pour des questions de proximité de lisière forestière. Ils ont réorganisé les WC publics et ceux des footballeurs. Ils ont également mutualisé l'infirmerie avec un vestiaire pour les filles. En gros, le bâtiment s'est stabilisé aujourd'hui. Il fait la même longueur, mais il est en peu plus étroit. Parmi les approfondissements, on peut citer celui de la cuisine et de la buvette qui est une interface assez importante. Sur ce point, il y a eu les conseils de **M. Carrara** qui est actif dans ce domaine. Ils ont également rencontré des spécialistes en cuisine pour voir comment organiser ce lieu, qui est à la fois ouvert sur l'espace couvert, et à l'intérieur même de la buvette pour pouvoir servir des plats. Il y a toujours un petit bureau et ils ont adjoint un petit dépôt. Il y a en effet une accumulation assez grande de caisses et autres qui pourraient être aménagées dans un dépôt arrière. Tout cela fait partie des ajustements qui ont été réalisés. Enfin, les vestiaires comprennent 6 douches, même si l'espace des douches s'est un peu rétréci.

La relation qu'ils ont eue avec l'administration cantonale s'est faite en trois fois. Tout d'abord, il s'agissait de recevoir, en présence des responsables de la Mairie, le service juridique du DALE ainsi que la DGAN pour des questions de nature. Cela a permis de voir comment, au moment de la dépose du permis de construire, ce projet allait être présenté et comment l'argumenter pour dire qu'on peut faire perdurer cette activité à l'endroit où elle se trouve tout en étant en zone agricole. Il y a un argumentaire que le service juridique a déjà prémédité pour montrer que ce club est imposé à cet endroit par sa destination. On ne peut pas tellement envisager un terrain de foot dans beaucoup d'autres endroits de la commune. Par rapport à la nature, on a effectivement vu le rapport du bâtiment existant vis-à-vis du cordon boisé qui a été classé préalablement au concours. On a vu que le bâtiment devait peut-être encore se modifier par rapport à ce respect. Ils ont également conforté leur relation avec le service des monuments et sites dont le directeur faisait partie du jury. Cela a permis de transmettre le bâtiment à ses services pour qu'il soit bien compris au moment où les plans seraient déposés, mais il y a eu très peu de remarques. Ils ont également M. Deletraz de la DGAN pour montrer l'évolution du bâtiment en fonction de ces remarques qui lui convenaient assez bien.

L'idée de ces consultations préalables est de lever les points qui pourraient s'avérer difficiles à comprendre dans le cours de l'autorisation. Il vaut ainsi mieux discuter avant. Pour le reste, les enjeux sont assez courants.

Pour la DGAN, si on additionne tout le linéaire de construction, le bâtiment est plus court que l'addition de tous les petits édifices et du bâtiment existant, ce qui est favorable notamment au passage d'une petite faune en demandant de découper des trous dans les treillis pour laisser passer des hérissons et ce type de gabarit. Ce sont des préoccupations qui peuvent évidemment être envisagées, mais cela montre à quel genre de détails on peut être confronté alors qu'on ne s'y attend pas trop. En fait, M. Deletraz a estimé que le bâtiment pouvait, si possible, s'éloigner un peu de cette lisière forestière, ce qui est sa préoccupation majeure.

Comme le projet de bâtiment se rapprochait un peu, il souhaitait qu'il y ait un compromis. Suite à cette discussion, le bureau Bonnet a rétréci le bâtiment en jouant l'espace des douches qui avait un peu de marge et ils ont réorganisé les vestiaires communs. Cela étant, cela a été plutôt bénéfique pour l'ensemble.

M. Bonnet va donner la parole à **M. Gonzalez** qui va montrer quels sont les enjeux techniques posés par ce bâtiment. Ils ont collaboré activement avec un ingénieur civil pour ce qui est des fondations et de la construction même du bâtiment en charpente de bois. Ils se sont adjoints aussi des services d'un physicien du bâtiment. Ce bâtiment a un fonctionnement un peu particulier puisqu'il doit être hors gel, qu'il ne fait pas l'objet d'une activité constante et qu'il subit beaucoup d'humidité à l'intérieur. Il y a donc une conception liée au bois qui est assez importante à gérer. Avec le physicien du bâtiment, on peut ainsi optimiser le bâtiment vis-à-vis des enjeux énergétiques qui sont très exigeants. Ils ont également travaillé avec des compétences sanitaires, d'électricité et de chauffage pour avoir une conception qui soit très définie et pouvant être chiffrée avec précision.

M. Gonzalez ajoute qu'ils consultent tous ces intervenants pour mettre en adéquation les besoins du club et des utilisateurs avec les réalisations techniques. Il faut par exemple établir combien de douches et quand elles vont être utilisées pour déterminer une taille de chauffage et de chaudière. Il est aussi nécessaire de calculer la puissance que vont demander ces nouvelles installations. Dès lors, il faut se demander si les réseaux qui existent aujourd'hui sur place sont suffisants. C'est un bâtiment qui a beaucoup de sanitaires et beaucoup de réseaux. **M. Gonzalez** explique que les canalisations principales auxquelles ils doivent se brancher pour alimenter le bâtiment se trouvent sur la route de La Plaine. Heureusement, il y a le passage leur permettant de se brancher dans les canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ils ont donc dû consulter notamment les SIG pour déterminer si ce qui existe est suffisant. Dans le cas de l'électricité et du gaz, il est possible de reprendre les installations existantes. Dans le cas de l'eau, il faudrait augmenter la puissance existante parce qu'il y a une augmentation de l'utilisation du bâtiment. Cela implique des travaux dans la route pour amener l'eau jusqu'au bâtiment. Tous ces réseaux passent par un gros canal technique qui est sous le bâtiment et qui lie la partie des vestiaires, les WC et le local technique à la buvette puisqu'il faut amener l'eau, le chauffage et l'électricité. Ce canal technique sert à envoyer l'énergie dans tout le bâtiment.

Dans le plan fourni par l'ingénieur civil, on voit le radier en béton. Le terrain étant en légère pente, il y a un travail à faire pour se placer dans ce terrain. **M. Gonzalez** explique qu'il y a ce radier en béton sur lequel ils viennent poser une structure en bois qui permet une construction rapide avec des qualités à l'intérieur et à l'extérieur. Cela permet d'avoir une finition pour l'intérieur et pour l'extérieur assez rapidement.

M. Bonnet signale que le caractère du bâtiment n'a pas changé. On est toujours sur un revêtement en bois avec une option pour que les portes à usage fréquent soient en métal, ce qui est une garantie de durabilité. C'était le postulat du concours. Aujourd'hui, les dessins réalisés prennent une forme plus complète dans leur ensemble. On voit qu'on joue toujours sur des portes en métal avec des impostes vitrées qui permettent une ventilation naturelle.

Un autre enjeu est l'emprise du bâtiment et du remaniement du site. Une portion du terrain va être réengazonnée. Il y a ainsi un léger travail sur le terrain. Il y aura également un repositionnement du bâtiment, de l'allée principale et de la bordure du terrain de foot.

Un autre enjeu sur lequel ils sont allés assez en profondeur est celui de l'installation de chantier dans l'idée de pouvoir maintenir le stade en fonction. Cela paraît envisageable. Du fait que, d'un côté, c'est déjà clôturé, on peut soustraire la partie principale aujourd'hui aux spectateurs et au club en ceinturant simplement le bord du stade avec une entrée en retrait de l'entrée principale de telle manière à laisser la possibilité au stade de fonctionner. Cela dit, le stade ne fonctionne pas tout seul et il lui faut un accès aux luminaires. Ils aimeraient également récupérer les containers existants pour les réaffecter le temps de la construction

pour le club. Ainsi, en récupérant 4 containers, en adjoignant un WC et un autre container qui serait important, cela permettrait d'avoir un fonctionnement pour la durée d'une saison. C'est quelque chose de possible plutôt que de tout interrompre.

M. Bonnet explique qu'ils ont sollicité toutes ces personnes dans l'idée de travailler jusqu'à un retour de 70 % des offres. Plutôt que de faire un crédit de construction sur la base de devis – c'est une des premières discussions qu'ils ont eues avec la Mairie – pour consolider un devis général, il paraît important d'avoir un retour des offres sur les ¾ de la réalité. On sait en effet qu'un devis fluctue. L'idée est donc de poursuivre les études assez loin pour qu'on soit dans la mesure d'un crédit de construction qui soit le plus tangible possible. C'est quelque chose qui se pratique assez souvent, notamment au niveau communal, mais on ne va pas jusqu'au bout pour autant. Ces prestations s'inscrivent dans cette logique. Il y a l'architecte, l'ingénieur civil, les bureaux d'études électricité, chauffage et questions sanitaires, le géomètre qui a déjà été sollicité pour aller plus loin dans la connaissance du terrain et le physicien du bâtiment qui les accompagne principalement jusqu'à l'autorisation de construire. Ils ont également eu recours à un ingénieur de sécurité incendie vu que le bâtiment est en bois et que c'est un bâtiment public. Il y a quand même des précisions à donner et ils sont d'ailleurs toujours étonnés de ce qu'il faut faire. Évidemment, comme il y a un enjeu de démolition, pour déposer le projet, ils doivent également avoir un diagnostic lié à l'amiante avec les coûts de désamiantage qui pourraient s'ensuivre (c'est une étude qu'il faut parfaire). En gros, on est aujourd'hui dans cette vision avec un projet qui est en cours de construction de devis.

Le devis est fait de 5 chapitres qui sont des travaux préparatoires et qui comportent en gros tout l'enjeu de préparation du terrain, de démolition, de désamiantage et d'éléments qui vont permettre d'édifier la construction. Dans ce premier chapitre, il y a aussi tout le raccordement réseau à l'extérieur du bâtiment. Toutes les difficultés notamment de refaire une nouvelle conduite d'eau et de détourner l'électricité sont des choses qui sont propres à chaque projet et doivent être définies dans ce chapitre. Ensuite, il y a le CFC-2 qui est la construction à proprement parler. Puis il y a les équipements d'exploitation qui comportent les éléments liés à la cuisine et à d'autres postes. Il y a également les aménagements extérieurs avec notamment le nouveau chemin d'accès. Ensuite, il y a tout ce qui est les taxes, le permis de construire et des éléments secondaires d'assurance. ET enfin, il y a le paquet complet des honoraires qui comprennent évidemment le crédit d'étude. Ce chiffre a son poids puisqu'il est de Fr 3'485'000.- TTC. Pour donner des repères, ils ont eu l'occasion de construire en 2013 pour le compte de la Ville de Genève le stade de Belle-Idée qui comprend un programme de vestiaire constitué de 4 vestiaires, d'une buvette et d'un local attenant d'accueil. Au niveau de la taille de plans, ce sont des ouvrages à peu près similaires. C'est un étalon précieux qu'ils peuvent comparer en termes de surface construite et de volume construit. On voit ainsi que le montant qui est sorti de bâtiment réalisé en 2013 est d'environ 20 % supérieur à celui qui est en train de se faire chiffrer. Pour eux, c'est un repère assez important. La construction est différente. Elle était en béton préfabriqué à Belle-Idée tandis que le projet actuel est prévu en bois. Il y a donc certainement des différences qui peuvent agir, mais cette indication est certainement le repère le plus emblématique qu'on peut avoir dans ce genre de programme.

En termes d'horizons de temps, au rythme actuel, ils pensent pouvoir déposer le projet à fin juin ou début juillet prochain. Si tout va bien, l'autorisation pourrait intervenir à la fin 2018 ou début 2019. Cela permettrait, dans ce laps de temps, de faire des soumissions pour 70 % des postes et d'avoir un devis général qui pourrait être voté vers la fin de l'année. Ils ont vu avec le club que cela permettrait un chantier qui pourrait démarrer au printemps 2019 et se conclure au printemps 2020 pour le début de la saison 2020.

La présidente remercie le bureau Bonnet pour sa présentation.

M. Vasey comprend que l'implantation a également été un peu avancée.

M. Bonnet explique que, au stade du concours, ils avaient envisagé que la piste très large qui existe actuellement fasse 3,5 m, ce qui correspond à peu près à un gabarit pompiers. Grâce à

leur ingénieur feu, ils ont vu que cela n'intéresse pas tellement les pompiers de longer cette bande. Le gabarit de 3,5 m s'est donc avéré ne pas être indispensable. Cela dit, ils pourraient quand même rouler sur la partie de trottoir bien qu'il y ait les mats. En gros, cela a permis de gagner 50 cm. Ensuite, sur la petite marche qui permet aujourd'hui aux spectateurs de se tenir, il a été possible de gagner 10 à 15 cm. Au niveau du petit trottoir se trouvant devant les vestiaires, cela a été maintenu à 1,5 m. En fait, c'est sur les douches qu'il a été possible de gagner le dernier bout du chemin. En gros, on était à 1,2 m de la forêt et on est maintenant à 2,6 m.

M. Bonnet indique que le bâtiment actuel est déjà en dessous des couronnes, ce qui est une chance. Il y a déjà un peu de superposition. À partir de là, il s'agissait de démontrer qu'on peut optimiser le projet sans forcément être absolu dans cette règle des couronnes parce qu'on ne peut pas forcément la tenir. En tout cas, cet effort a été très apprécié. Ils ont écrit cela dans leurs échanges pour que cette remarque ne revienne pas au moment de l'autorisation. En d'autres termes, pour le projet, ce n'était pas forcément une difficulté.

M. Bonnet signale qu'il leur a été fortement suggéré au niveau des monuments et sites de donner une qualité plutôt végétale. Aujourd'hui, il y a des cailloux plutôt drainants. Le service des monuments et sites a souhaité que cela prenne plus le caractère du sous-bois, c'est-à-dire sans planter des arbres, mais en laissant la nature reprendre sa place. Ils ont donc plutôt envisagé une bande drainante réduite à l'avant-toit et de redonner cette partie à la nature. Au niveau de tous les échanges qu'ils ont eus, on voit que, par rapport à cet endroit délicat, on leur demande d'être délicats. Il y a toujours quelqu'un qui vient les pousser plus loin dans ces prérogatives.

Mme Dugerdil demande si le budget global annoncé comprend le transport et le branchement des containers pour la période des travaux.

M. Bonnet confirme que c'est le cas. Le coût pour les transporter ne représente quasiment rien. En revanche, cela nécessite de les raccorder au niveau des eaux usées et de l'électricité. Rien que pour piloter les mats de foot, on ne peut pas utiliser l'existant. Il faut remettre un tableau électrique. C'est une difficulté qui est surmontable, mais elle s'accompagne d'un coût. De mémoire, cela représente Fr. 70'000.-.

M. Wyss se soucie de toute la question de la buée au niveau des douches étant donné que la construction est en bois.

M. Bonnet explique que la partie sèche est totalement en bois. Il ajoute que les vestiaires sont ventilés. Il y a une extraction de vapeur qui est faite en fonction du taux d'humidité. Il y a ainsi une réaction mécanique à cela. La partie des douches n'est pas en bois. Les parois sont en fermacell revêtu d'un carrelage. Par contre, ils aimeraient maintenir le plafond, qui est la structure bois, mais en trouvant le traitement adéquat. Pour l'instant, c'est leur postulat, mais il est un peu tôt pour dire quelle solution sera retenue. C'est en relation approfondie avec une entreprise spécialisée qui va les conseiller et leur dire jusqu'où il est possible d'aller dans cette direction. Au début, ils pensaient ventiler complètement mécaniquement le bâtiment. Évidemment, cela nécessite le passage de tuyaux et, donc, de l'espace pour les faire passer. Dans la discussion avec le physicien du bâtiment et le chauffagiste, ils ont vu qu'ils pouvaient quand même aller dans le principe d'une ventilation naturelle adjointe d'un extracteur d'humidité. C'est un facteur de simplification. Évidemment, ils y sont allés très progressivement pour s'en assurer, mais ils ont maintenant eu plus ou moins eu la confirmation technique que c'était envisageable.

M. Vasey aimerait savoir si, par rapport à la démolition, des analyses ont été faites notamment en termes de présence d'amiante.

M. Bonnet répond négativement. Pour l'instant, sur la base d'un chiffrage d'ingénieur, la démolition vaut environ Fr. 80'000.- compte tenu de la taille du bâtiment. Par contre, ils n'ont

pas encore le diagnostic et ils ne savent pas encore ce qu'il y a dans le bâtiment. Comme **M. Bonnet** l'a dit, le devis est en construction. Il pourrait ainsi y avoir des diminutions, mais des choses pourraient également s'avérer plus lourdes. Sur ce point précis, il n'est pas encore possible de répondre aujourd'hui.

Mme Bovy demande si, au moment où ils se sont lancés sur le projet, ils avaient des renseignements sur le montant dont la commune disposait pour faire ces travaux.

M. Bonnet indique qu'ils avaient deux choses en tête. Ils avaient reçu le programme du concours qui parlait d'un chiffre de 1 million de francs. Ils l'ont observé et ils ont vu qu'il était erroné à leur avis parce qu'ils avaient fait un autre bâtiment de ce type. Quand ils ont fait le concours, ils ont toujours tenu des comptes pour s'autoévaluer et ils ont regardé s'ils étaient crédibles ou non en termes de prix. Simplement, cette question a été abordée sous un autre angle au niveau du concours – ils n'étaient pas dans le secret – et il y a eu une expertise économique qui avait pour but de comparer les projets. Il y avait trois projets et, sauf erreur, le but n'était pas de trouver le vrai prix du bâtiment, mais de voir si un bâtiment coûtait plus ou moins cher qu'un autre. Cela a été un travail bénéfique pour le projet qu'ils ont proposé et qui a été choisi entre autres sur des enjeux de cette nature. En effet, c'est probablement le bâtiment le plus simple qu'on pouvait faire en termes d'implantation, de volume et de mise en œuvre. Ils avaient conscience que le chiffre présenté n'avait pas de réalité. C'était un montant de 1 million de francs pour un CFC-2 dont ils ont compris après qu'il n'était pas exactement correspondant à la taille du programme. En gros, le montant de 1 million de francs aujourd'hui est celui qui correspond au CFC-2 de 1,9 million de francs, sauf erreur, qui est vraiment la structure du bâtiment.

Le bâtiment qui a déjà été fait et la simple analyse de dire que c'est un bâtiment qui doit être performant, qui a de nombreux points sanitaires (on ne peut pas équiper davantage un bâtiment en termes de réseaux, de besoins d'écoulement et d'alimentation d'eau, une villa de luxe n'en ayant pas autant). C'est la prérogative d'un programme sportif en général. C'est un peu trompeur et on peut croire qu'un vestiaire peut être très simple. D'ailleurs, même si on voulait que cela soit un cabanon, on ne le pourrait pas. L'administration empêcherait de le faire parce qu'un tel bâtiment doit être bien isolé. Il doit également être correctement chauffé et être très performant parce que c'est un bâtiment qui a une fonction publique. On est partout pris dans un jeu où il est très difficile de revenir à un état de simplicité peut-être comme celui dans lequel il se trouve aujourd'hui.

Mme Ramu a une question par rapport au choix des matériaux pour les vestiaires. Elle se demande si cela un impact sur le coût par rapport à un choix de matériaux plus simples.

M. Bonnet comprend qu'il s'agit de savoir si on pourrait faire quelque chose d'encore plus simple. Sur le sol, il n'y a pas de mystère. Il faut mettre du carrelage. Sur les parois, la chance c'est que c'est la structure qui porte le bâtiment (qui est une structure en bois préfabriquée et qui est donc plutôt économique) n'a pas besoin d'être recouverte, hormis au niveau des douches. On va donc plutôt vers un bâtiment qui est pris dans son état le plus brut pour justement ne pas ajouter des couches. S'il fallait calculer le prix des murs en béton, cela serait tout à fait contraire à l'écologie du lieu et à la manière dont tout le monde les reçoit positivement dans ce lieu délicat. On leur a redit qu'il faut ce bâtiment en bois et que, en plus, il faut une toiture végétalisée, sinon on ne leur laissera pas construire un si grand bâtiment dans ce lieu. Ils ont donc une sorte d'adéquation avec plusieurs raisons de le faire de cette manière. Ce n'est pas parce que c'est joli, mais c'est tant mieux si c'est le cas. C'est vraiment parce que c'est le matériau le plus pertinent dans ce contexte. On ne peut pas dire qu'il soit plus ou moins cher. Il a l'avantage qu'on peut le laisser comme il est. Par ailleurs, cela permet d'être construit très vite. Un autre intérêt est que ces parois peuvent arriver en une pièce sur la largeur du bâtiment. Les panneaux de 2,8 m de haut sur 10 à 12 m de long peuvent être posés en 20 minutes, ce qui est intéressant.

M. Vasey estime qu'il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur les coûts, mais quelque chose était ressorti du jury par rapport à cette analyse économique. Dans le ratio par rapport à ce qui avait été estimé et ce qui était l'objet du concours, il y a eu une progression dans les volumes. Le volume a augmenté et le programme défini a grandi. Aujourd'hui, on est peut-être à 450 m² de plancher alors que c'était estimé au départ sur la base des 300 m² existants.

M. Gonzalez répond qu'il s'agit maintenant de 420 m².

M. Vasey constate qu'on a maintenant un programme qui correspond aux usages et aux demandes. À l'époque, l'estimation a été faite sur la base de 1'200 m³ à Fr. 800.- le m³. Aujourd'hui, on est à 2'300 m³ à Fr. 922.- le m³. On voit bien qu'un effort a été fait pour arriver à ces Fr. 922.- en restant dans le choix qui a été fait au niveau du concours.

M. Bonnet confirme que ces Fr. 922.- sont le chiffre le plus objectif qu'ils peuvent donner. Le stade de Belle-Idée, qui est en béton (en partie préfabriqué), est à Fr. 1'257.- le m³ pour le CFC-2. On compare ainsi vraiment des choses comparables. **M. Bonnet** précise que ce n'est pas une question de tuyaux. C'est vraiment le programme et tous les sanitaires inclus.

M. Pottu demande s'il n'y a pas meilleur marché qu'une toiture végétalisée puisqu'on doit ensuite l'entretenir.

M. Bonnet demande si M. Pottu pense à du gravier. Cela serait effectivement un peu moins cher, mais c'est plutôt une question d'entretien. Par contre, la DGAN leur a fait remarquer qu'ils construisent un bâtiment plus grand et qu'ils vont sous les couronnes et qu'il est donc impératif d'avoir une toiture végétalisée. Cela étant, il n'est pas faux non plus qu'il faudra se préoccuper de temps en temps de ce qui pousse sur le toit.

M. Pottu constate qu'il y aura passablement de feuilles sur le toit à l'automne vu qu'on est sous les couronnes.

M. Bonnet estime que le problème n'est pas vraiment les feuilles. Ce sont plutôt les chênes et autres plantes qui se mettent à pousser, ce qui demande effectivement un contrôle. Une autre possibilité serait de faire un toit en tôle, mais à cet endroit il y a un enjeu d'écologie. On doit d'une certaine manière montrer patte blanche.

Mme Bovy demande sur quoi porte la demande d'autorisation de construire qui sera déposée au mois de juillet.

M. Bonnet répond qu'elle porte sur tout ce qui a été montré aux conseillers municipaux, sauf la technique. L'autorisation de construire donne le visage du bâtiment, son organisation, ses mesures et, surtout, un tas de formulaires assez invraisemblables. Il y a en effet 10 à 15 services qui vont être amenés à se prononcer sur le bien-fondé de cette construction. C'est donc un peu un chemin de croix qui se prépare.

Mme Bovy avait cru comprendre, à un moment donné, qu'on parlait du bâtiment et d'un terrain synthétique. Elle aimerait savoir ce qu'il en est de ce dernier.

M. Bonnet indique qu'il y avait dans le programme du concours la question de savoir comment placer un terrain synthétique avec des mesures officielles. Au cours des discussions, on a très vite vu qu'il s'agit de 2 sujets très distincts. Aux yeux des défenseurs de la nature (DGAN, service des monuments et sites et un autre service s'occupant des périmètres constructibles au bord de l'Allondon), la question du terrain synthétique n'est pas acquise. On n'est pas sûr que cela puisse être accepté aussi simplement. Le conseil qu'ils ont reçu de plusieurs personnes, notamment de l'État, c'est qu'il vaut mieux ne pas mettre les 2 enjeux dans le même panier. Ils se sont donc concentrés sur le bâtiment. À court ou moyen terme, le terrain peut de toute façon faire l'objet d'une demande d'autorisation pour tenter une

discussion autour de ce projet. Les conseillers municipaux peuvent voir l'insistance que **M. Bonnet** met sur la délicatesse du bâtiment et le terrain synthétique vient un peu contredire tout cela. Il vaut donc mieux être assez prudent, passer une étape et faire en sorte que ce bâtiment soit recevable dans cette zone agricole avec son adéquation au lieu. Dans un deuxième temps, il y aura la prérogative plus sportive. On ne peut pas tout faire en même temps. Cela dit, **M. Bonnet** aimerait préciser que, dans l'analyse de l'implantation d'un terrain synthétique, il n'y a pas seulement la matière, mais aussi sa dimension. Ils avaient observé au stade du concours que, pour qu'il soit agréé, le terrain actuel ne passe pas au niveau des dimensions. Cela demande un léger déplacement et probablement un léger rétrécissement du grand terrain. **M. Bonnet** ajoute que ce n'est pas que la substitution d'une surface. Il y a aussi un enjeu de mesures qui est à prendre en compte. Tant que l'axe du terrain reste où il est, il y a des choses qui sont possibles, mais il y a aussi un enjeu géométrique qu'ils avaient observé.

Mme Dugerdil demande s'il est possible que l'État ne donne pas d'autorisation pour faire ce terrain synthétique.

M. Bonnet estime qu'il est impossible de répondre à cette question. Il est peut-être important que le club soit aussi acteur de cette question. En fait, **M. Bonnet** croit qu'ils ne font pas tout cela seulement dans la perspective d'un terrain synthétique. Le club est aujourd'hui en croissance. Tout ce qu'on fait est déjà très utile pour ce qui existe déjà. Ce n'est pas le terrain synthétique qui justifie la construction d'un nouveau vestiaire et d'une nouvelle buvette. En tout cas, ils ne l'avaient pas compris de cette manière.

À part cela, c'est faire courir un danger au bâtiment. Obtenir ce terrain synthétique est quelque chose qui peut s'argumenter. Ils en ont fait un à Belle-Idée en pleine zone agricole. Il faut également voir que ces terrains évoluent. On sait qu'ils peuvent poser des gros problèmes de salubrité. Au moins, en attendant un peu, cela permet de bénéficier d'évolutions technologiques et d'avoir du recul sur l'erreur des autres. D'ailleurs, celui qu'ils ont fait à Belle-Idée a été complètement changé. Autrement dit, c'est un sujet en pleine évolution.

Mme Dugerdil précise que la question n'était pas le fait que cela coûte de l'entreprendre. Toutefois, dans la discussion, on a l'impression qu'il y a 90 % de probabilité que l'État refuse la construction de ce terrain synthétique.

M. Bonnet indique qu'on leur a très fortement enjoint à séparer les 2 dossiers. On ne leur a pas dit que ce n'était pas possible, mais que cela pourrait empêcher le bâtiment ou lui faire prendre plus de temps dans le cadre de l'autorisation parce que cela devient tout d'un coup un chantage organisé.

Mme Bovy note que, lorsqu'on dépose une autorisation supplémentaire, on se voit reprocher de les saucissonner.

M. Bonnet ne croit pas dans ce cas parce que ce n'est pas le même enjeu. De toute façon, on peut faire des étapes dans une autorisation. C'est plutôt dans l'attribution de marchés publics où l'on ne peut pas découper des prix. Par contre, découper des étapes de construction, cela ne pose pas trop de soucis.

La présidente propose de donner la parole au FC Donzelle.

M. Zumbach indique que le FC Donzelle c'est plus de 300 membres et 124 matchs dans l'année. C'est vraiment un gros boulot qui est fait là-bas. **M. Zumbach** aimerait juste dire ce qu'il s'est passé ce week-end au niveau des bâtiments. Un enfant est resté bloqué dans un vestiaire pendant une heure. Il n'est en effet plus possible d'ouvrir et de fermer ce vestiaire comme il faut. Il y a aussi eu une fuite d'eau dans les toilettes et, s'il n'y avait pas un électricien dans la première équipe, ils n'auraient pas pu faire le tournoi parce que cette personne a passé une grande partie de son temps à bricoler et à remettre des choses en place. Effectivement, pour eux, ce bâtiment devient difficile à gérer. Il leur demande

énormément de temps et d'énergie et il devient vraiment difficile d'exploiter ce bâtiment en l'état. Maintenant, il revient au Conseil municipal de décider ce qu'il convient de faire, mais continuer comme maintenant, ce n'est plus possible. Il faut que les conseillers municipaux en soient bien conscients. **M. Zumbach** leur ouvre d'ailleurs les portes du stade à n'importe quel moment s'ils souhaitent venir voir par eux-mêmes, ce qui les fera peut-être réfléchir différemment. On peut mettre du plâtre sur une jambe de bois, mais cela repousserait le problème à plus tard. En faisant du neuf, cela permet d'être tranquille pendant 40 ans.

Mme Dugerdil estime que cela permettrait d'être tranquille pour 40 ans voire plus. En plus, il y a une demande de l'État en plus de celle du FC Donzelle. Ce sont deux argumentaires à prendre en compte dans l'amélioration de ce projet.

La présidente remercie le bureau Bonnet pour sa présente et ses réponses.

M. Vasey aimerait savoir, par rapport à une mise à l'enquête début juillet, qui va donner le feu vert.

M. Bonnet considère que ce n'est à lui de répondre.

La présidente pense que la question est effectivement de savoir quel est maintenant le calendrier, notamment par rapport au vote du Conseil municipal.

M. Todesco aimerait savoir comment le Conseil municipal peut prendre une décision sans avoir toutes les cartes en main. Il se demande ce que cela rapporte d'accepter maintenant de mettre le projet à l'enquête. Cela voudrait en effet dire que le Conseil municipal accepte le dépassement de 2,4 millions de francs sans avoir les devis qui feraient peut-être passer le coût à 2,5 millions de francs.

Mme Bovy ne voit pas comment le Conseil municipal peut se prononcer ce soir puisqu'il n'y a rien à l'ordre du jour. Il y avait bien la présentation du projet inscrite à l'ordre du jour, mais il n'y a pas de prise de position prévue du Conseil municipal sur ce point. Par ailleurs, il n'y a pas de projet de délibération ou autre à sa connaissance.

Mme Zoller pense que, à ce stade, le crédit d'étude va devoir être accepté. Ensuite, si le crédit total du bâtiment est refusé par le Conseil municipal, celui-ci devra au moins approuver ce crédit d'étude qui devra être versé aux différents organismes concernés. Il faut voir que, en cas de réponse positive des services de l'État et d'un refus du crédit de construction par le Conseil municipal, le crédit d'étude devra quand même être payé par la commune.

Mme Adam Bonnet explique que le crédit d'étude est aussi là pour permettre de faire les soumissions et de rentrer 70 % de celles-ci. Au moment où le Conseil municipal devra voter le crédit de construction, celui-ci ne va ainsi pas exploser. Les conseillers municipaux sauront plus ou moins ce qu'il représente de manière plus sûre. C'est pour cette raison qu'ils vont jusqu'à 70 % des soumissions rentrées avec le crédit d'étude. C'est la stratégie retenue pour que le Conseil municipal soit plus sûr pour l'étape suivante. **Mme Adam Bonnet** précise qu'une fois une autorisation obtenue, il y a un délai de 2 ans pour mettre le projet en route. S'il faut modifier le projet par la suite, il est possible de faire une demande complémentaire. C'est quelque chose d'assez simple.

Mme Bovy rejoint Mme Zoller. De toute façon, il faudra payer ce crédit d'études. Dès lors, autant aller de l'avant avec le dépôt de la demande d'autorisation. Une fois qu'elle sera délivrée, on verra ce qu'on en fait. Ce n'est pas parce qu'il y a une autorisation qu'il faut l'utiliser. C'est peut-être alors du bouillon pour les morts, mais l'autorisation n'engage pas une construction de manière fixe et ferme. Maintenant, si le bureau Bonnet est à bout touchant pour déposer l'autorisation, autant aller de l'avant. De toute façon, les Fr. 350'000.- devront être payés.

Mme Dugerdil note que des crédits avaient tout de même été budgétés en lien avec le projet du stade.

Mme Bovy fait remarquer que c'était le cas pour le concours, mais pas pour le crédit d'étude.

La présidente remercie les intervenants et propose d'effectuer une brève pause avant de poursuivre l'ordre du jour.

[Le Conseil municipal effectue une brève pause – départ des intervenants]

La présidente tenait à remercier les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils lui ont accordé pour cette année de présidence. Elle tient à s'excuser pour les éventuels flottements. En tant que nouvelle élue, elle trouve très intéressant de s'immerger dans le fonctionnement de la commune et de comprendre les rouages du Conseil municipal. Il y a des choses surprenantes avec lesquelles il faut composer. Depuis le début de la législature, les nouveaux conseillers municipaux ont pu prendre leurs marques et ils n'ont plus d'excuses pour ne pas oser intervenir et poser des questions. L'investissement de chacun est important pour construire une belle cohésion dans une commune qui a de multiples facettes.

La présidente excuse Mme Rivoire et M. Jolissaint.

2. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018

M. Pottu s'interroge sur la phrase disant « Il y a une main courante et, plus ils voient d'événements, plus ils décideront de faire quelque chose. » (p. 2188).

La présidente précise que, plus il y aura de personnes qui téléphoneront aux 117, plus la police décidera de réagir d'une manière ou d'une autre.

La présidente fait remarquer que, au point 5 sur l'approbation du rapport de la commission scolaire du 9 avril 2018 (P. 2189), elle avait dit qu'elle se ferait remplacer par son mari pour le rangement des promotions. Cela manque dans le procès-verbal.

Mme Bovy signale qu'il faut remplacer « le président » par « la présidente » en page 2195.

Mme Zoller apporte une correction au 5^e paragraphe du point 12 (p. 2195). En fait, ce sont **M. Duchêne** et **M. Carrara** qui avaient transmis les plans et non **M. Duchêne** et **Mme Zoller**.

Le procès-verbal du 14 mai 2018 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale que les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu aux dates suivantes :

- 4 septembre 2018
- 11 octobre 2018
- 14 novembre 2018 (suivi d'un repas)
- 13 décembre 2018
- 5 février 2019
- 12 mars 2019
- 15 avril 2019
- 14 mai 2019 (suivi d'un repas)

La présidente a reçu 3 courriers sur 3 sujets différents qu'elle propose d'aborder l'un après l'autre.

- Il s'agit tout d'abord d'une lettre de Mme Liliane Gros datée du 15 mai 2018.

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je ne résiste pas de vous adresser ce petit mot, cette petite critique.

Que les habitants de nos villages ne soient pas intéressés par les concerts du Big Band, je peux comprendre, mais vous les élus de Dardagny Russin, n'est-ce pas dans votre mandat d'encourager et participer aux différentes manifestations.

J'ai noté la présence de M. M. Vuissoz et Mme Rossi et les excuses des maires c'est bien peu !

Comme par hasard, la veille des élections, vous êtes tous présents, un peu triste !

Avec mes amitiés,

Liliane Gros »

- Le bureau du Conseil municipal a également reçu un courrier de M. Frank Sobczak, ici présent, sis au chemin de Bertholier 2 à Dardagny.

« Concerne : barrière entre mon domicile et le tea-room de Dardagny

Mme la Présidente,

Par le présent courrier, je tiens à vous faire part de mon vif étonnement concernant le remplacement des barrières au chemin de Bertholier qui étaient discrètes et fonctionnelles.

J'ai constaté sans préavis que des travaux avaient été réalisés, en date du 15 mai dernier, pour placer de nouvelles barrières. Suite à un entretien téléphonique avec M. Pierre Duchêne, maire de Dardagny, je lui ai demandé de me renseigner sur la nature de ceux-ci. Je lui ai précisé qu'il est important pour moi que ces barrières restent mobiles pour permettre l'accès des services de sécurité (feux/ambulances). Je lui ai également spécifié que je souhaiterais pouvoir continuer à effectuer des travaux de jardinage et d'évacuation usuels.

Sur place, j'ai pu relever les faits suivants :

- *que l'emplacement des poteaux avait été modifié ;*
- *que les poteaux étaient prévus à moins de 15 centimètres du mur de ma propriété ;*
- *que le gabarit de la barrière était considérablement plus grand ;*
- *que ces barrières seraient fermées à clés ;*
- *et que ces nouvelles barrières étaient prévues de couleur rouge et blanche.*

Je tiens à vous signifier que je suis surpris de ne pas avoir été contacté pour ces travaux qui, à mon avis, ne s'apparentent pas vraiment à de l'entretien d'une voie communale ou au remplacement des barrières, mais plutôt à un réaménagement.

De plus, j'estime que l'emplacement des barrières est trop proche de ma limite de propriété et est gênant pour les travaux de jardinage et d'entretien de ma maison.

Mais, pour être très franc, l'aspect que je trouve le plus dérangeant est le choix de cette barrière au gabarit impressionnant et de couleurs vives qui ne font pas honneur à la beauté de notre village !

Pour conclure, je n'ai trouvé aucune trace de décision concernant ces barrières dans les procès-verbaux du Conseil municipal.

Au vu de ce qui précède, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération mes remarques et d'envisager une solution plus adéquate.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour un éventuel rendez-vous à votre meilleure convenance.

À titre d'information, je me permets de joindre quelques photographies de barrières que je trouve plus esthétiques dans l'esprit des deux magnifiques passerelles en bois réalisées sur notre commune.

Je profite de ces lignes pour remercier M. Pierre Duchêne de s'être déplacé.

À toutes fins utiles, je vous prie de croire que mon intention n'est en aucun cas de générer un conflit ou de brandir des arguments légaux, mais avant tout de trouver une solution à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Veillez agréer, Mme la présidente, mes meilleurs messages.

Frank Sobczak ».

Mme Ramu relève que le Conseil municipal n'en a jamais parlé et que ces barrières suscitent pas mal de discussions.

M. Duchêne indique qu'il a jusqu'au mois de septembre pour répondre à cette lettre, même s'il répondra certainement avant cette échéance. **M. Duchêne** répondra donc lors du prochain Conseil municipal.

M. Vasey rejoint totalement certains éléments de la lettre, notamment au niveau de l'esthétique de ces barrières. Elles ne sont pas du tout en adéquation avec un village qui a reçu le prix Wakker et sur lequel on fait attention à une série de points. Ce sont des barrières qu'on peut éventuellement mettre à d'autres endroits fonctionnels, mais au centre du village il est dommage d'avoir ce type et cette couleur de barrière.

Mme Bovy est du même avis. Elle a vu, dans certains villages, des barrières en métal gris sur lesquelles il y avait juste quelques bandes réfléchissantes. Cela permet de les voir la nuit et, le jour, cela ne saute pas aux yeux comme ces barrières rouges et blanches qui ont été installées.

Mme Dugerdil est aussi dérangée par l'aspect esthétique de ces barrières. S'il y avait moyen de choisir des barrières plus jolies par rapport au village, cela serait sympathique.

M. Vasey pense que, quand des barrières sont posées dans du bitume, on peut au moins faire des rhabillages en bitume et pas en ciment blanc. Il trouve que ce manque d'attention est dommage.

Mme Jaquier aimerait savoir s'il y a des contraintes formelles liées au fait d'avoir reçu le prix Wakker.

La présidente note que le Conseil municipal attend une réponse de l'exécutif pour la rentrée.

- **La présidente** a également reçu un courrier, non pas sous forme d'initiative, mais signé par un grand nombre d'habitants de la commune.

« Pour la sauvegarde la boulangerie de Dardagny, patrimoine de notre commune.

Les signataires de cette lettre adressée à la présidence du Conseil municipal de Dardagny demandent activement à la Mairie d'acquérir la boulangerie dont les filles Bocquet veulent se séparer. Cette boulangerie, dont la naissance est le résultat d'une décision paysanne, afin de mettre en valeur leur production de blé en fabriquant leur pain, est en effet une valeur de notre patrimoine qui a été perpétuée de longues années par la famille Bocquet. Sa situation face au château lui donne une position tout à fait particulière et nous souhaitons que ces fours nous proposent un pain GRTA dans la tradition, la qualité et la simplicité paysanne.

La visite d'un expert en bâtiment fait ressortir le côté avantageux de cette affaire et consolide la décision de mise de fonds communale à des fins patrimoniales actives puisque des locations de boulangeries et d'habitations en seraient dégagées pour assurer au minimum un autofinancement.

Afin de consolider la demande des signataires, il est bon de rappeler que, depuis plusieurs années, notre commune ne peut que constater le départ de commerces actifs les uns après les autres : quatre restaurants, une banque, une poste, deux épiceries, une boulangerie, etc. Il est temps de réagir afin de sauver un essentiel, qui de plus est existentiel et indispensable à la vie, la boulangerie.

Afin d'éviter également une nouvelle transformation en appartement, destin promis de ce bâtiment, et d'y promouvoir au contraire une effervescence par les produits locaux et la convivialité ainsi que faire reculer la morosité d'un village dortoir. La concurrence locale est un leurre, car la vraie concurrence se trouve en vérité en deçà de la frontière. Le rôle de la commune est également dans le confort de ses citoyens par le fait de favoriser leur approvisionnement de tous les jours. Un cultivateur est prêt à donner le grain de ses anciennes variétés réexploitées et d'autres sont prêts à faire des semis afin d'approvisionner cette boulangerie avec du grain d'origine Dardagny. ».

La présidente indique que ce courrier a été signé par 214 personnes. Elle le tient à disposition de ceux qui souhaitent le consulter. **La présidente** précise qu'il y a 42 signataires à La Plaine et 137 à Dardagny. Les autres signataires ont un lien avec la commune ou une sensibilité par rapport à cette question.

La présidente propose de lire également la lettre qui lui a été adressée par Mireille et Michèle Bocquet, les filles de Louis et Odette Bocquet.

*« Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

Nous sommes dans l'obligation de vendre la maison familiale, 523 route du Mandement à Dardagny. Cette décision nous a été très pénible à prendre, car c'est de toute notre enfance et de notre jeunesse que nous devons ainsi nous séparer, sans compter les souvenirs liés à l'activité de boulanger de notre père, puis à l'épicerie-dépôt de pain tenue par notre mère pendant de nombreuses années.

Alors que nous avons déjà entrepris des démarches et avons été approchés par des acheteurs potentiels très sérieux, nous avons appris que la commune serait éventuellement intéressée à acquérir cet immeuble. Cette nouvelle nous ravit. Ce serait pour nous une grande satisfaction de vendre cette maison à la commune. Elle resterait ainsi, comme à

son origine, dans l'histoire du village et peut-être même qu'il serait possible qu'une boulangerie y retrouve sa place.

Nous sommes prêtes à discuter avec vous des modalités de la vente, mais nous devons tout de même vous préciser que nous sommes assez pressées vu les offres qui nous ont été faites et que nous avons mises en suspens dans l'attente de connaître votre décision.

D'avance, nous vous remercions très sincèrement.

Veillez agréer, Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Mireille Gayère, Michèle Chaduiron »

La présidente indique que tous ces courriers sont arrivés ces derniers jours avec pas mal d'effervescence. Elle pense qu'il vaut la peine de faire un tour de table pour réagir à cette demande.

Mme Dugerdil, en tant qu'enfant du village, a toujours connu cette boulangerie. Il est clair que son cœur va en faveur de ce projet communal. Si on peut sauvegarder un peu d'artisanat, elle y serait favorable. En plus, ce qui fait actuellement peur à **Mme Dugerdil**, c'est la malbouffe. Étant productrice, elle se dirige quand même vers une production locale et de vrais produits issus de la nature. Il est clair que, par rapport à tout cet argumentaire, il faut au bout d'un moment le prendre en compte, mais surtout avoir une cohérence avec ce qu'on veut faire. **Mme Dugerdil** est tout à fait favorable à ce genre de projet. Elle entend déjà certains dire que cela représente de l'argent. Il est clair que, vu le prix de vente, la liste d'acheteurs potentiels doit être longue, mais ils ne doivent pas être si nombreux à vouloir y faire de l'artisanat. **Mme Dugerdil** espère que la commune pourra acquérir ce bâtiment.

Mme Bovy approuve ce que vient de dire Mme Dugerdil à cause des raisons affectives pour les gens du village, mais aussi pour ceux qui ne sont pas nés ici et qui ont quand même un intérêt à bien manger et à soutenir l'agriculture et les commerces locaux. Il est vrai qu'il est un peu dommage qu'un village n'ait pratiquement plus de commerces. **Mme Bovy** trouve le projet intéressant. S'il est vrai que le prix avancé est de 1,4 million de francs, ce n'est pas énorme. **Mme Bovy** pense que c'est une question à étudier pour la commune. Il faut la renvoyer à la commission Bâtiment en demandant à celle-ci de se réunir avant l'été pour pouvoir établir un échéancier puisque les sœurs Bocquet sont pressées. Il faut donc prévoir une séance avant l'été en vue d'éventuellement constituer et présenter un dossier au mois de septembre. Ensuite, on verra quelle sera la décision prise par le Conseil municipal. Par contre, **Mme Bovy** trouverait dommage de ne pas se pencher sur la question. Elle est prête à travailler, s'il le faut, pour aider à constituer le dossier.

Mme Ramu trouve que c'est un joli projet et le prix du bâtiment n'est apparemment pas si élevé. Elle imagine toutefois qu'il y aura des travaux à faire à l'intérieur du bâtiment. Elle n'est d'ailleurs pas certaine qu'on puisse repartir avec une boulangerie en l'état. Par ailleurs, il faut quand même se dire qu'on veut gagner sa vie quand on travaille. **Mme Ramu** n'est pas persuadée que, pour un boulanger venant à Dardagny faire du pain GRTA, cela sera facile de vivre. Il faut donc trouver un artisan qui veut le faire.

M. Vuissoz trouve le concept assez bien. Il faut néanmoins bien réfléchir. Si la commune donne son accord, il faut également être sûr que l'artisan reste ensuite.

M. Pottu va un peu dans le même sens que M. Vuissoz. Il n'a jamais vu que des travaux aient été faits à l'intérieur du bâtiment. Il pense que tout ce qui concerne la boulangerie est vétuste vu que cela fait longtemps qu'ils ne s'en sont pas servis. Par ailleurs, le métier a changé. **M. Pottu** a également entendu dire si la Coop ouvre un magasin à Satigny, la boulangerie

Oberson risque de fermer. Maintenant, celui qui veut travailler, il faut qu'il gagne sa vie, sinon il va partir. C'est un joli projet, mais il faut trouver quelqu'un qui aimerait rester.

M. Guerreiro rejoint les propos de Mme Bovy. C'est un projet intéressant, mais il faut quand même que cela soit étudié en commission, notamment pour évaluer les coûts que cela pourrait représenter. En effet, cela ne se limite pas à l'acquisition d'un bâtiment. **M. Guerreiro** adhère au projet, mais il ne veut pas non plus s'engager sans savoir où cela va aller.

Mme Jaquier estime que c'est un beau projet. On pourrait peut-être l'envisager comme maison communale où tous les artisans pourraient avoir une participation. Cela fait toutefois un peu peur si on voit que ce que représentent les travaux au stade et la réfection de l'auberge. Ensuite, il faut que cela suive. **Mme Jaquier** pense qu'il faut se poser les bonnes questions. En tout cas, elle ne pense pas qu'un artisan tout seul arrivera à s'en sortir. Il faut maintenant envoyer ce dossier en commission. **Mme Jaquier** constate que le Conseil municipal est à nouveau tenu par des urgences. Il faudrait que les deux filles Bocquet puissent laisser un peu de temps à la commune parce que ce n'est pas une décision toute simple.

Mme Dugerdil considère qu'il n'est effectivement pas possible de voter ce soir. Il faut renvoyer le dossier en commission, mais il est toujours sain de faire un tour de table. Il faut savoir qu'il y a 140 m² au sol dans ce bâtiment, ce qui permettrait de faire une boutique, un laboratoire et, au-dessus, deux appartements pouvant rentabiliser tout ou partie du projet. C'est quelque chose à prendre en compte dans l'entier du dossier. Effectivement, quand on parle de boulangerie, on sait que la Coop va ouvrir un magasin à Satigny et qu'Oberson risque de fermer. Au bout d'un moment, il faut que le citoyen arrête de rouspéter pour tout et il faut qu'il agisse. Quand on voit Culture Locale, ils ont 4 à 5 ans d'existence et ils sont toujours là. Oberson a aussi le moyen de se maintenir à Satigny. En effet, entre le pain de la Coop et celui d'Oberson, il y a deux mondes et le prix n'est pas très différent. De nouveau, c'est un peu un coup de gueule de **Mme Dugerdil**, mais au bout d'un moment, il faut arrêter d'aller faire ses courses en France et de dire ensuite que l'artisanat est mort. Chacun a une grande responsabilité.

M. Vasey organise volontiers une séance de la commission Bâtiment en tant que président de celle-ci afin de présenter un dossier d'ici le mois de septembre au Conseil municipal. **M. Vasey** a personnellement visité le bâtiment et il peut dire qu'il y a passablement de travaux à faire pour le rendre conforme aux normes. Si le bâtiment a une valeur d'intégration au niveau patrimonial, il n'a pas une grande valeur en lui-même, sauf la partie à droite qui est plus ancienne. Il faut savoir que, aujourd'hui, on demande à ces bâtiments d'avoir les mêmes performances énergétiques que des bâtiments modernes. Tout cela représente un certain travail et un coût. C'est par exemple un bâtiment qui n'a aucune isolation phonique entre les étages. Cela nécessite donc des travaux conséquents pour le rendre habitable. Cela étant, **M. Vasey** pense que ce bâtiment a un énorme potentiel par sa situation. Concernant la partie de l'atelier, il ne sait pas si on peut encore faire quelque chose avec les machines. Par contre, il y a de beaux espaces et un très bel établi de travail dont on peut imaginer par exemple en faire une table d'hôte. **M. Vasey** estime que des synergies peuvent être trouvées aussi avec des activités qui se passent au château. Ce bâtiment a une valeur en termes d'urbanité du centre de Dardagny. Dans ce sens, il vaut la peine que des projets soient étudiés. **M. Vasey** rejoint aussi les autres idées disant qu'il doit y avoir un vrai projet d'un ou de plusieurs artisans. Le travail doit se faire un peu en parallèle pour voir quel genre de partenariat pourrait se mettre en place avec la commune. **M. Vasey** a en tout cas entendu des échos très positifs de la population.

M. Pedrosa trouve que c'est peut-être un bon projet, mais c'est à étudier. Il est très sceptique à l'idée qu'une boulangerie puisse fonctionner. De même, cela paraît compliqué pour une boutique. **M. Pedrosa** n'est pas opposé à un projet, mais il faut que la commission propose quelque chose de plus précis. En effet, il y a beaucoup de travaux à faire en plus du coût de l'achat du bâtiment et cela n'en vaut pas la peine si c'est pour que la maison reste vide comme certains locaux dans la commune.

M. Todesco s'abstient d'intervenir en raison de l'article 23 de la LAC.

Mme Zoller signale qu'elle est contemporaine de Mireille Bocquet. Pour elle, il y a donc un aspect émotionnel fort par rapport à ce bâtiment. Elle est aussi allée le visiter avec quelqu'un qui en ferait des appartements. Il est vrai que pour Mireille Bocquet c'est un crève-cœur de savoir qu'elle risque de se séparer ce bâtiment pour que quelqu'un en fasse des appartements. Du coup, **Mme Zoller** l'a mise en contact avec un architecte qu'elle connaît et qui fait des expertises. Elle précise que le prix est bien de 1,390 million de francs non négociable. Mme Bocquet a dit que des acheteurs potentiels sont prêts à le prendre à ce prix et qu'elle ne descendra donc pas en dessous. Cette personne, que **Mme Zoller** a présenté à M. Duchêne, dit que, avec 2 appartements et un commerce, la rentabilité de ce bâtiment en termes de location rentrerait tout à fait dans la couverture du coût d'achat et des travaux vu les taux d'intérêt actuels qui sont à peu près de 1 % à 10 ans et 2 à 2,2 % à 20 ans. Bien évidemment, par rapport au commerce, il y a des gens sur la commune. Culture Locale a démontré qu'un beau projet d'artisans peut fonctionner. À l'époque, cette boulangerie livrait le pain dans tout le mandement et dans toute la Champagne. À l'époque des food-trucks, cela peut marcher, mais, pour cela, il faut monter un projet. **Mme Zoller** est convaincue que, sans mettre en péril les deniers des citoyens, on peut trouver un projet qui sera rentable.

M. Carrara trouve qu'il est louable de vouloir acheter un bâtiment pour en faire une boulangerie. Il a eu l'occasion de discuter avec les boulangers Oberson et Jenny. Aujourd'hui, c'est fini la boulangerie d'il y a 35 ans. A l'heure actuelle, avec la boulangerie, il y a un tea-room qui vend des petits plats du jour, des sandwiches, des pizzas, etc. De plus, si tout d'un coup Carlos Corneta décide de vendre son restaurant à La Plaine, **M. Carrara** demande si la commune devra aussi acheter le bâtiment pour en faire un restaurant. M. Vocat a arrêté et la commune n'a pas pour autant racheté son domaine. En plus, il y a déjà deux tea-rooms, un à La Plaine et l'autre à Dardagny. **M. Carrara** demande également si une étude de marché a été faite. Quand l'entreprise Eldora envisage de reprendre un magasin, la première chose qu'ils font est une étude de marché pour voir quelles sont les possibilités de le faire grandir. **M. Carrara** aimerait savoir ce qu'il se passe si cela ne fonctionne pas, que le boulanger abandonne au bout de 8 ou 10 mois et que la commune ne trouve plus personne. C'est bien gentil de dire que des gens vont pouvoir panifier leurs grains et offrir de la farine, mais si cela ne fonctionne pas dans quelques mois, on devra démonter la boulangerie pour en faire des appartements. **M. Carrara** estime qu'il faut étudier le marché et le bâtiment pour venir avec des chiffres. Ensuite, on pourra décider d'aller de l'avant ou non. Sur le côté émotionnel, il faut aussi se rappeler que c'était un dépôt de pain il y a 35 ans. Le matériel est totalement obsolète. On ne travaille plus de cette manière aujourd'hui. **M. Carrara** n'est pas contre, mais il faut bien étudier le dossier. C'est bien d'avoir un architecte qui vient donner son avis en Mairie, mais ce n'est pas son argent non plus.

Mme Ramu pense qu'il faut fixer une date de séance de commission.

La présidente estime que le Conseil municipal doit voter pour savoir s'il mandate la commission Bâtiments pour faire une étude de la situation et du potentiel du projet. Si la proposition est acceptée, une date de réunion pourra être fixée.

M. Wyss aimerait savoir qu'elle est le délai pour les actuels propriétaires. Il faut voir si ceux-ci ont le temps d'attendre que le dossier avance au niveau du Conseil municipal.

La présidente pense qu'il faudrait déjà voir si le Conseil municipal décide de mandater la commission Bâtiment pour faire ce travail. En cas de décision positive, cela devrait permettre de les faire patienter.

M. Duchêne entend les différents arguments. Il n'était toutefois pas du tout d'accord en Mairie. Par contre, il faudra bien réfléchir au financement. Il a un prix de base de 1,4 million de francs. Il y a, paraît-il, des sponsors, mais **M. Duchêne** attend encore d'avoir des noms. Quoi qu'il en soit, c'est un projet qui va coûter au moins 2 millions de francs, voire davantage. Il faut bien

faire attention à cela. Il est clair que c'est remboursable sur 30 ou 40 ans, mais on peut se demander si la commune va commencer à tout racheter. **M. Duchêne** comprend les arguments donnés par rapport au fait que c'est une boulangerie. Il faut toutefois voir que la boulangerie n'est plus là depuis 35 ans. **M. Duchêne** n'est pas convaincu qu'il y aura du monde si on ouvre une nouvelle boulangerie. C'est un endroit où il n'y a pas de places de parking. Cela étant, **M. Duchêne** laissera la commission des Bâtiments débattre des différents aspects nécessaires, mais il faudra également que la commission des finances se réunisse lorsque tous les chiffres seront disponibles. En effet, cela doit passer par les investissements et la commune n'a rien prévu cette année. S'il y a un financement, cela ne sera donc pas avant l'année prochaine. Comme l'a dit **M. Carrara**, une étude de marché est nécessaire. Il faut bien réfléchir et peser le pour et le contre. Si le boulanger devait s'en aller, cela signifie effectivement qu'il faudra en trouver un autre. **M. Duchêne** demande ce qu'il se passera si la commune n'en trouve pas.

La présidente met aux voix la proposition de mandater la commission Bâtiments pour travailler et préparer un document argumenté, avec un plan financier, etc. pour l'achat de cette boulangerie.

La proposition est acceptée par 8 voix pour et 4 abstentions

La séance de la commission des bâtiments est fixée au mercredi 27 juin 2018 à 20h15 au carnotzet.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** aimerait simplement dire que la vitesse devant le centre Pro Natura est maintenant limitée à 40 km/h. C'est une décision définitive.
- La commune a reçu l'autorisation pour les travaux au carrefour de La Plaine. Le délai de recours dure encore jusqu'au 29 juin 2018, sauf erreur.
- **M. Duchêne** avait mandaté le major Broch, commandant de la police de proximité, qui est venu faire deux contrôles au chemin de Chalamont. Ils ont amendé plus de 15 véhicules. Maintenant, ils vont également venir contrôler la vitesse. **M. Duchêne** leur a envoyé les statistiques de vitesse des véhicules pour qu'ils se rendent compte de la situation.

Mme Dugerdil aimerait que M. Duchêne leur signale qu'ils ne doivent pas partir à 7h40. Il faut qu'ils restent plus longtemps.

M. Duchêne est d'accord, mais ils ne sont pas toujours venus au même horaire. Ils sont déjà venus à 14h00. Ils doivent en effet le faire de manière aléatoire, Dardagny n'étant pas la seule commune à demander de tels contrôles. Cela étant, **M. Duchêne** peut leur demander de venir un peu plus tard.

Mme Dugerdil voulait dire qu'il y a encore beaucoup de gens, notamment des parents, qui passent entre 7h40 et le début des cours d'école au chemin Chalamont.

La présidente ajoute qu'il faut même venir à 6h00 puisqu'il y a régulièrement une voiture qui passe très vite à cette heure.

- **Mme Zoller** voulait remercier tout le monde pour la manifestation « Marche Pour » qui s'est très bien déroulée. Les associations ont également bien répondu présentes. Il y a eu 140 inscrits sur place et 218 inscrits par Internet. Pour une première édition, 358 inscrits est un beau résultat. Ils ont environ Fr. 28'000.- de recettes en caisse entre les dons, le programme, etc. À ce jour, il y a approximativement pour Fr. 8'000.- de factures, mais il en manque encore quelques-unes. **Mme Zoller** informera le Conseil municipal du montant du chèque qui sera

remis à Cansearch qui a adoré la manifestation. Ils promettent de revenir l'année prochaine, même si ce n'est pas pour eux. D'ailleurs, ils souhaiteraient avoir une remise du chèque à la Cabuche étant donné qu'ils ont beaucoup apprécié ce coin. Par contre, **Mme Zoller** pense qu'il est important que la commission fasse un débriefing de cette manifestation.

- Pour la fête des écoles, le rendez-vous est fixé à 15h30 pour le Conseil municipal de Russin pour un apéritif et à 15h45 pour les autres pour accueillir le cortège à la salle polyvalente. Le lendemain, le rendez-vous est fixé à 10h00 pour le rangement.

Mme Zoller demande aux conseillers municipaux d'annoncer s'ils seront présents le 30 juin 2018 et pour le rangement le lendemain. Elle prend note que trois conseillers seront absents le 30 juin 2018 et que huit conseillers municipaux s'annoncent présents pour le lendemain.

Mme Zoller indique qu'il n'y aura pas de lâcher de ballons cette année pour des questions de développement durable. Les enfants apprennent à l'école le tri, les méfaits du plastique sur les océans, etc. Certaines maîtresses trouvaient qu'il n'était pas très normal de leur apprendre tout cela durant l'année et de lâcher ensuite des ballons dans la nature au moment des promotions. Cette décision a été validée avec le COET et le directeur des écoles, M. Zbinden. Depuis lors, ils ont appris que PanGas avait vraisemblablement des ballons biodégradables. Ils vont creuser le sujet, mais il n'y aura en tout cas pas de lâcher de ballons cette année.

Directement après la cérémonie, la commission Scolaire est conviée à venir aider au goûter. **M. Duchêne** demandera aux personnes présentes dans la salle si elles peuvent aider à ranger la salle.

- **Mme Zoller** a une information à transmettre par rapport au groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin. Leur secrétaire, Christine Vocat, a démissionné du groupement en date du 31 mai 2018. Dans le cadre du groupement, la décision avait été prise de sous-traiter la partie comptabilité qui était effectuée jusqu'à ce jour par Mme Zoller. Le groupement avait donc accepté que la comptabilité et la gestion des salaires soient sous-traités. Comme Mme Vocat a démissionné, ils ont décidé d'inclure également dans cette sous-traitance la gestion des contrats avec les parents. Ils ont fait un appel d'offres et ont reçu deux réponses. L'une venait d'Amaltée, dont les conseillers municipaux présents lors de précédente législature ont déjà entendu parler, qui s'appelle maintenant Pop e Poppa services et familles. Bien entendu, cela va coûter un peu plus cher au groupement qu'un salaire de secrétaire et les heures supplémentaires. Il faut savoir que Christine Vocat faisait quand même près du double de son temps de travail et était ainsi à près de 40 %. Si ajoute toute la partie de contacts que Mme Zoller effectuait, cela va effectivement coûter un peu, de même que les contrats avec les parents. Par contre, le budget sous-estimait largement les revenus des pensions des parents. En termes de budget et de subvention, cela n'aura donc aucun impact sur le montant voté par le Conseil municipal dans le budget. Il n'y aura donc pas de rallonge demandée par rapport à la ligne budgétaire allouée à ce jour au groupement.

Mme Jaquier comprend que tout a été externalisé.

Mme Zoller répond que tout a été externalisé, sauf la gestion du personnel proprement dit (recrutement, entretien, etc.). La directrice transmet à Pop e Poppa services et familles les heures supplémentaires et ce sont eux qui effectuent les salaires. La comptabilité leur est également envoyée pour qu'ils s'en occupent. Par contre, le budget est effectué par le groupement en collaboration avec eux et la directrice, mais c'est le groupement qui valide le budget. Bien évidemment, ils ont deux à trois rendez-vous par année pour valider leur travail.

Mme Dugerdil comprend que la décision de donner ce mandat à Pop e Poppa a déjà été prise.

Mme Zoller confirme que cela a été approuvé par le groupement intercommunal lors de sa séance du 14 mars 2018 puis cela a été étendu au moment de la démission de Mme Vocat. Elle précise que le Conseil municipal n'a pas à intervenir dans cette décision.

Mme Zoller fait remarquer qu'il y a aussi tout ce qui concerne la gestion du restaurant scolaire. Ils passent maintenant par un service du SIAG qui imprime les factures pour la période allant de la rentrée scolaire jusqu'au mois de décembre. Elles seront envoyées à Russin à Mme Serafini qui les mettra ensuite sous pli. Ce système sera utilisé jusqu'en décembre mais cela risque toutefois de râler. En effet, en 2017, lorsque le regroupement a repris le restaurant scolaire, il a cherché à se faciliter le travail en passant par des forfaits et les parents ont alors râlé car ils estimaient que, s'ils annulaient un repas, ils devaient être remboursés de leur forfait. Avec le passage à l'impression des factures par le SIAG, le paiement sera mensuel et au repas. Mais, au mois de janvier prochain, cela repassera à un système de forfait parce que le portail et le programme du GIAP fonctionnent de cette manière. Le problème est qu'il n'était pas possible d'intégrer le portail du GIAP déjà au mois de septembre.

Mme Bovy demande si cela passera uniquement par Internet.

Mme Zoller assure que cela ne sera pas uniquement par Internet. Ils se rendent toutefois compte que la grande majorité des parents procèdent de cette manière.

Mme Zoller signale que, dans le cadre du groupement, ils doivent encore définir comment sera organisé le recouvrement. Par contre, Mme Vocat reviendra à la mi-juillet pour une journée afin d'intégrer tous les derniers paiements des factures de mai et juin et faire en sorte que l'année scolaire puisse commencer de la façon la plus propre possible. Pop e Poppa services familles ont commencé à gérer la comptabilité rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Il faut savoir que 89 familles se sont inscrites au restaurant scolaire, soit environ le même nombre que l'année passée. Dès lors, il ne devrait pas y avoir d'augmentation au budget.

- **M. Carrara** note que la commission Sociale a demandé à être reçue par la Mairie. La date retenue est le 2 juillet 2018 à 17h00 à la mairie.
- Si les conseillers municipaux voient quelque chose qui ne va pas sur un bâtiment ou sur une route, ils peuvent avertir M. Wyss qui fera suivre les informations.

5. Approbation du rapport de la commission Petite enfance du 7 mai 2018

Mme Dugerdil trouve qu'il est aussi assez important d'avoir un feed-back sur la manifestation « Marche Pour ». Si cela n'a pas lieu tout de suite, il faudrait que chacun puisse noter les éléments positifs et négatifs qu'il a constatés en vue de cette réunion.

Le rapport de la commission Petite enfance du 7 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation du rapport de la commission Emplacement du 24 mai 2018

Mme Dugerdil note qu'il est question de la mise en place du projet des jardins participatifs au point 1. À ce propos, elle a vu que les devis ont été envoyés, mais il faudra en parler à un autre moment.

La présidente indique qu'il faut modifier le point 1 puisqu'il s'agit du « *projet de jardins participatifs* » et non du « projet de jardins familiaux ».

Le rapport de la commission Emplacement du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité

7. Approbation du rapport de la commission Sociale du 4 juin 2018

Mme Bovy relève que Mme Dugerdil déclare, en page 1, qu'une séance est organisée pour une présentation orale des différents projets avec l'absence excusée de Laria Gentile et Tania Notaro. Mme Gentile s'est effectivement excusée longtemps avant. En revanche, Mme Notaro s'est excusée le jour même et auprès de M. Carrara exclusivement. En page 2, il est indiqué que **Mme Bovy** partage tout à fait ces différents avis et qu'elle insiste en confirmant que « la commission n'est pas fâchée contre Stéphane Carrara ». **Mme Bovy** aimerait que ses interventions soient replacées dans leur contexte. En effet, **M. Carrara** a dit, à un moment donné, que cinq des personnes présentes sont opposées à lui. C'est ce qui a fait réagir **Mme Bovy** en disant qu'ils ne sont pas contre lui, mais contre le procédé. Ce n'est pas du tout ce que reflète cette phrase et cela ennuie beaucoup **Mme Bovy**.

Mme Bovy constate que, lors de la discussion sur la création du club de tennis, **Mme Dugerdil** a bien précisé qu'elle parlait en tant que membre de la commission Sports. Évidemment, la commission Sociale n'a rien à avoir avec cela. C'est quelque chose qu'elle avait bien précisé. À la page suivante, dans l'intervention de **La présidente** où il est dit « de même, il est effectivement dommage que les deux mamans n'aient pas voulu venir à cette séance de ce soir, car la commission aurait pu donner sa décision », **Mme Bovy** précise que cela fait référence à la séance du 7 mai 2018.

Mme Dugerdil indique, par rapport à son intervention en première page au point 8, que ce n'était pas une présentation sur place du local. C'était simplement le fait de décider qu'il y aurait une visite du local de Zébulon sans autres commentaires. En effet, **Mme Dugerdil** avait clairement dit que ce n'était pas possible pour elle de le faire le lundi.

Mme Dugerdil pense qu'il faut ajouter la date du 3 mai 2018 à laquelle cette séance a été organisée pour faire une présentation orale des différents projets. On retrouve également une référence à cette date en page 2 lorsqu'il est indiqué qu'Émilienne Hutin précise que « la commission n'a rien contre les deux mamans, mais il faut du temps pour étudier leur dossier. Mme Gentile et Notaro n'ont pas pu prendre part à des séances et cela repousse à chaque fois ce dossier [...] ». En fait, ce n'est pas à des séances qu'elles n'ont pas pu prendre part, mais à cette séance du 3 mai 2018.

Le rapport de la commission Sociale du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

8. Approbation du rapport de la commission Route du 7 juin 2018

Mme Bovy note que, lors de la séance du 17 avril 2018, lorsque le Conseil municipal a parlé de cette histoire de barrières à la route de Chalamont, il a été dit que les vigneronns seraient entendus par la commission. D'après la liste des personnes présentes, il n'y avait pas les vigneronns. Elle aimerait savoir s'ils ont été entendus.

M. Pottu répond que les Vigneronns n'ont pas été entendus à ce jour tout simplement parce que, au Conseil municipal du 17 avril 2018, la lettre n'était pas parvenue au bon moment.

M. Carrara relève que la commission devait rediscuter de ce qu'elle voulait vraiment faire. Maintenant, si le Conseil municipal accepte, la commission va recevoir surtout M. Duverney, M. Bonnet et Mme Dugerdil qui seront directement concernés et peut-être encore deux ou trois autres personnes. Il faut voir que certains signataires de la lettre n'ont rien à voir avec ce problème de barrière à la douane de Chalamont. La commission veut vraiment avoir une discussion avec ceux qui sont directement touchés par cette barrière.

Mme Dugerdil signale que la famille Röthlisberger, la famille Mistral et Claude Ramu ont tous des parcelles et il faut aussi les convoquer.

M. Carrara est d'accord.

M. Pottu précise que la commission avait déjà fait une liste de noms. Il assure que toutes les personnes concernées seront convoquées.

Mme Ramu voulait demander si, par rapport au carrefour de l'église de La Plaine, il ne serait pas envisageable de mettre un stop au lieu du cédez-le-passage, même si l'État préférerait baisser la vitesse à 60 km/h pour que cela soit moins dangereux.

M. Carrara indique que des analyses ont été faites à cet endroit par l'État et que le danger est dans le virage et non au stop. S'agissant d'une route cantonale, la décision revient à l'État et ils ne veulent pas mettre autant d'argent pour faire un giratoire. La commission proposait d'écrire en disant que la commune estime que c'est un carrefour dangereux et que l'État devrait faire un peu plus. Si le Conseil municipal accepte la proposition de la commission, l'exécutif répondra en n'acceptant pas la réponse transmise par l'État.

Mme Ramu est d'accord qu'il y a danger, mais il est encore amplifié par le fait que beaucoup de gens ne ralentissent pas beaucoup malgré le cédez-le-passage. Sa fille a eu un accident à cet endroit parce que la personne ne s'est pas arrêtée.

Mme Dugerdil est favorable à l'idée de refuser la réponse de l'État et de demander une étude générale sur ce carrefour. Il ne faut pas se contenter d'une réponse disant qu'il ne faut rien faire parce qu'il n'y a pas eu d'accident.

Mme Zoller signale que, si le cédez-le-passage a été converti en stop à Russin, c'est parce que l'État a installé une sonde de température pour savoir lorsqu'il y a du gel. À cause de cette sonde, la visibilité est mauvaise et ils ont donc fait poser un stop.

Mme Bovy trouve aussi que la commune ne doit pas se laisser faire comme ça par l'État. On ne va pas attendre qu'il y ait un accident mortel pour dire que c'était dangereux. **Mme Bovy** estime que c'est horriblement dangereux. Elle s'étonne quand même que, sur une toute petite route comme le chemin du Trabli à Cartigny, il ait été possible de mettre un giratoire. Il faut juste expliquer pourquoi on met des giratoires sur des routes de campagne et pourquoi on n'en met pas dans des endroits vraiment dangereux.

M. Pottu regardera pour qu'une lettre soit faite assez rapidement à ce sujet.

Le rapport de la commission des Routes du 7 juin 2018, tel que corrigé, est approuvé à l'unanimité.

9. Statuts du personnel

Mme Zoller estime que, pour certains conseillers municipaux, cela peut paraître un peu surprenant d'avoir approuvé des statuts du personnel en 2015 et que de nouveaux statuts du personnel leur soient présentés en 2018. Il faut savoir que, quand ils ont créé les statuts du personnel du groupement intercommunal, ils se sont rendu compte qu'il y avait des petites incohérences ou des choses qui manquaient vis-à-vis du personnel. Ils en ont parlé en Mairie et ils sont ainsi revenus sur des points critiques. Ils ont été travaillés avec M. Wyss. Les commentaires des modifications et des ajouts figurent en marge du document remis aux conseillers municipaux. Ces statuts annotés ont également été transmis à la surveillance des communes et les conseillers municipaux disposent également des remarques de M. Zuber. **Mme Zoller** demande si les conseillers municipaux ont des questions avant le vote de ce nouveau statut du personnel en septembre.

Mme Ramu a une question sur l'article 43 (p. 9) : « en cas d'accident survenant dans l'exercice de l'activité professionnelle ou de maladie professionnelle assimilable à un accident,

l'employé reçoit pendant la durée de son incapacité de travail, pour une durée de 24 mois au plus et plus tard jusqu'à l'âge fixé pour la retraite [...]. ». Elle trouve que c'est un peu bizarre.

Mme Zoller explique que, si quelqu'un a un accident, une année avant sa retraite, il va toucher son incapacité uniquement pendant une année s'il a un arrêt pendant 2 ans.

Mme Bovy comprend tout à fait le fait de revoir les statuts du personnel vu l'évolution de la loi. Elle n'a ainsi rien à dire sur la forme. En revanche, elle a quand même quelques remarques sur la systématique. Tout d'abord, celle qui lui tient le plus à cœur est la réduction drastique des prestations sociales aux employés communaux. Elle a beaucoup de peine à être d'accord. On est dans une entité communale dont le souci est la bonne utilisation des deniers publics. On n'est pas dans une entreprise privée où les maîtres-mots sont profits, bénéfices et dividendes. Cela choque ainsi profondément **Mme Bovy** qu'on réduise les prestations sociales des employés communaux. Elle n'est pas du tout d'accord avec cela, mais ça n'engage qu'elle. Par ailleurs, il y a quelques incohérences qui subsistent. Il y en a une à l'article 17 « Exercice d'un mandat électif ». **Mme Bovy** veut bien qu'on lui dise que la formulation précédente, qui est dans tous les statuts du personnel des 45 communes genevoises, est contraire au droit supérieur, mais quand elle lit dans le statut du personnel que « le mandat d'un membre de l'exécutif communal est incompatible avec une fonction au sein de l'administration communale », elle s'en étonne. **Mme Bovy** ne savait pas que les membres de l'exécutif communal étaient des employés communaux.

Mme Zoller indique que c'est une remarque du service de la surveillance des communes.

Mme Bovy constate qu'il est vrai que le mandat d'un membre de l'exécutif communal est incompatible avec une fonction au sein de l'administration communale, mais cela n'a rien à voir dans le statut du personnel. Il est possible de laisser cette phrase dans le statut du personnel, mais **Mme Bovy** souhaitait signaler cet élément.

Mme Bovy déplore, pour avoir jugé beaucoup de contentieux communaux pendant 22 ans, que l'on ait supprimé le cumul des sanctions à l'article 26. Parfois, un avertissement ne suffit pas vraiment et il faudrait pouvoir cumuler des sanctions. Évidemment, on ne va pas cumuler la résiliation avec la baisse de salaire, mais dans les petites sanctions la nuance est très utile et elle très fréquemment appliquée.

Mme Zoller confirme que les sanctions peuvent être cumulées. Ce qui a été supprimé c'est la phrase: « il ne peut pas être prononcé d'autres sanctions disciplinaires ».

Mme Bovy convient que cela ne pose donc pas de problème de supprimer cette phrase.

Mme Bovy intervient concernant l'article 75. Le titre de cet article « suppression de fonction » a été remplacé par « réaffectation en cas de licenciement ». L'article commence par « préalablement au licenciement », ce qui ne lui semble pas clair à **Mme Bovy** par rapport au titre de l'article.

Mme Zoller explique qu'il y a deux modifications. Effectivement, le titre « suppression de fonction » a été modifié par le service de surveillance des communes en « réaffectation en cas de licenciement ».

Mme Bovy note que, si c'est une réaffectation en cas de licenciement, il faut adapter l'article. On ne peut pas mettre que c'est un article qui a pour objet la réaffectation en cas de licenciement et commencer en disant « préalablement au licenciement » puisque l'article suppose qu'il y a eu un licenciement.

Mme Zoller indique que les deux points évoqués vont être repris. Un retour sera fait au Conseil municipal au mois de septembre, au moment de l'approbation de ces statuts.

10. Point de situation sur les dossiers en cours

- **Mme Ramu** aimerait savoir si l'exécutif avait repris contact concernant le projet « Blabla ».

M. Duchêne confirme qu'un bon contact a été repris.

- **Mme Ramu** relève qu'il fallait également voir si la servitude par rapport à l'ancienne parcelle 614 était uniquement piétonne ou également pour les véhicules.

M. Carrara répond que la servitude est pour les voitures et les piétons, ils vont toutefois encore regarder le document et vérifier si c'est toujours valable.

- **M. Pottu** demande s'il y a eu une réponse ou un devis concernant l'élagage des tilleuls du cimetière.

M. Carrara attend l'étude de Canopée qui dira ce qu'il faut faire. Il va les relancer.

- **M. Duchêne** signale que le nouveau parking, situé le long des containers à La Plaine, comprend neuf places. Il a demandé à la direction des transports pour qu'un arrêté soit pris pour ôter les trois pierres qui sont au départ et que les voitures ou les camions entrent par cet endroit et sortent de l'autre côté.
- Concernant le stade, **M. Vasey** demande si c'est le rôle du Conseil municipal de décider ce soir de mettre à l'enquête publique en demande définitive d'autorisation de construire à la fin du mois de juin puisque le projet est prêt. Il faut considérer le fait que le travail est dû et que le Conseil municipal devra de toute manière accepter un crédit d'étude.

M. Carrara confirme qu'il sera nécessaire de passer par un crédit d'étude parce qu'un travail a été fait. Cela étant, il faut voir que l'exécutif a aussi appris le chiffre réel ce soir. **M. Carrara** imaginait que cela serait 2,8 millions de francs et il est donc un peu étonné d'apprendre le montant donné ce soir.

M. Duchêne estime que la première chose à faire, au mois de septembre, sera de faire une délibération pour le crédit d'étude. Il est dû et la commune ne pourra pas revenir en arrière.

M. Todesco pense qu'il y aura de toute façon moyen de négocier ou de voir ce qu'il en est. Maintenant, il y a peut-être des choses qui peuvent être modifiées, notamment sur la structure du bâtiment ou sur le toit. On a bien compris que ce n'était pas négociable vis-à-vis du canton, mais il y a peut-être des possibilités. 3,4 millions de francs c'est quand même un montant élevé. **M. Todesco** demande si c'est une décision sur quelque chose de définitif qui est demandée.

M. Duchêne explique qu'il y a d'abord une demande d'autorisation et, dans un 2^e temps, des demandes d'adjudications.

M. Vasey apporte une précision. Au niveau des processus, cela ne se passe pas toujours comme cela. En général, un crédit d'étude est demandé avant d'aller aussi loin dans le projet. On chiffre de façon assez grossière qu'il y a besoin de tels types d'ingénieurs qui ont tel mandat et on constitue un crédit d'études qui permettra d'aller jusqu'à cette phase. Cela étant, **M. Vasey** pense qu'il est juste d'aller jusqu'à 70 % des offres rentrées parce que cela permet ensuite de voter un crédit de construction sur des éléments précis. Les prestations qui vont être faites sont justes. Le problème qu'il y a eu c'est que le Conseil municipal n'a pas voté ce crédit d'études plus tôt. Aujourd'hui, on est dans une phase qui va jusqu'à là et qui représente pas loin de 35 % des prestations globales du mandat d'études. Ensuite, il y a la phase de préexécution et les appels d'offres. **M. Vasey** estime que ce qu'ils vont faire dans les prestations du crédit d'étude, c'est qu'ils vont donner le devis général qui chiffre le projet à plus

ou moins 10 %. Aujourd'hui, au moment où vous déposez à l'enquête publique, ce qu'on vous demande c'est d'avoir le projet et le devis général. Maintenant, l'étude est déjà faite. S'il a été décidé d'aller le déposer maintenant, c'est que cela permettrait de gagner du temps et de rentrer dans un planning de travail qui ne fait qu'une saison. Si on attend le mois de décembre pour avoir le devis général et dire qu'on met alors à l'enquête publique la demande définitive avec le devis général ficelé, cela risque de reporter le début des travaux d'une année. Sur ce point, il y a peut-être un petit forcing pour que, dans le timing, cela corresponde à une saison de football.

Mme Bovy a l'impression que le Conseil municipal ne peut de toute façon rien décider ce soir vu que rien n'est prévu à l'ordre du jour. D'après ce qui a été dit par le bureau Bonnet, les pourparlers entre la Mairie, les instances de l'État et d'autres ont fait que l'autorisation va être déposée. **Mme Bovy** pense que le Conseil municipal n'a rien à dire aujourd'hui. Il devra se prononcer en septembre sur un projet de délibération pour accepter ou non le crédit d'étude, avec les conséquences que cela aura s'il est refusé. Ensuite, il faudra effectivement décider de ce qui sera fait pour la suite et si la commune va de l'avant avec ce projet ou non. **Mme Bovy** fait remarquer que le fait de déposer l'autorisation de construire fait de toute façon partie du crédit d'étude. On ne prend pas de risque à le faire. Cela ne coûtera pas plus cher, ni moins cher. Cela ne mange pas de pain de le déposer et cela permet, si par la suite la commune est favorable à ce projet, d'aller de l'avant.

M. Carrara fait remarquer que la question des dates est aussi à mettre en lien avec celles du championnat auquel participe le FC Donzelle. Il y a ainsi le risque que cela repousse le début des travaux d'une année.

Mme Jaquier aimerait savoir si, après avoir payé ces Fr. 345'000.-, la commune peut faire ce qu'elle veut du projet. Elle en était restée à un montant de 1,5 million de francs au départ. Elle conçoit que la surface du bâtiment a été augmentée par rapport au projet initial, mais cela fait quand même un montant important, d'autant plus qu'on n'est pas sûr des chiffres (il y a 30 % des offres qui restent à chiffrer). **Mme Jaquier** adore le FC Donzelle et elle trouve super de faire tout cela, mais elle s'interroge par rapport au coût qui a été annoncé.

M. Carrara fait remarquer que ce qui n'a pas été étudié c'est la question des containers à déplacer durant les travaux et de toute l'installation électrique nécessaire pour chaque mat.

Mme Dugerdil note que, par rapport au projet de Belle-Ideé qui coûte environ 2,3 millions de francs et qui a environ la même superficie, il faut reconnaître que le projet a été mal budgété à l'origine. On est tous responsables de cela et on ne peut pas le changer. Maintenant, il faut comparer les chiffres avec ce qui a déjà été fait et avec les chiffres effectifs. Ce projet de Belle-Ideé a moins de m² et il est plus cher. **Mme Dugerdil** se demande si on arrive à trouver d'autres comparatifs sur des stades qui viennent d'être faits sur Genève avec les mêmes réglementations.

Mme Zoller répond à Mme Jaquier que les 30 % ne vont pas se rajouter. Le fait de rentrer 70 % des soumissions va faire en sorte que le prix final aura un écart de plus ou moins 10 %. Sur un montant de 3,4 millions de francs, il pourrait ainsi y avoir une variation de plus ou moins Fr. 340'000.-. Il est vrai qu'on fait dire aux chiffres ce qu'on veut. Maintenant, la commune a besoin de ce stade. Par ailleurs, **Mme Zoller** a été surprise par 2 chiffres sur lesquels on pourrait se pencher. Il s'agit tout d'abord des Fr. 80'000.- pour la démolition, sans compter un éventuel désamiantage. Lors de différentes discussions, **Mme Zoller** a plutôt entendu parler de Fr. 40'000.- pour démolir un tel bâtiment. Par ailleurs, les Fr. 70'000.- pour le déplacement des containers lui paraît aussi cher. De manière plus générale, sans remettre en cause le projet, qui a en effet évolué, il y a peut-être des postes sur lesquels des conseillers municipaux, comme **M. Vasey**, pourraient apporter leur aide et permettre à l'exécutif d'interpeller le bureau Bonnet en leur demandant de faire très attention à ces postes.

M. Vasey estime qu'il est difficile d'évaluer les chiffres sans avoir les documents nécessaires. Dans le million de francs qui avaient été annoncés, il y a Fr. 960'000.- pour la construction et Fr. 40'000.- pour la démolition. On était parti sur la base du bâtiment existant à Fr. 50.- le m³ et sans désamiantage. Par d'autres expériences, on sait qu'on arrive à Fr 40'000.- ou Fr. 45'000.- Peut-être que cela a été chiffré grossièrement par le bureau Bonnet. Ce qu'ils ont annoncé, ce sont les travaux préparatoires qui sont très importants. Il est vrai que, s'il faut traverser la route pour aller chercher l'électricité ou l'eau, ce sont des coûts qui peuvent être vite importants.

M. Vuissoz note qu'une arrivée d'eau avait déjà été amenée pour l'arrosage automatique. On devrait donc pouvoir repartir depuis l'arrivée d'eau qui est déjà au sein du stade. On ne doit plus traverser les routes.

M. Todesco pense qu'il y a forcément des éléments qui sont négociables. Quand il est dit que l'intérieur boisé fait partie de la structure intégrante, il n'y croit pas. Ce n'est pas ce qui fait tenir le bâtiment. Même une construction bois, on sait que c'est une charpente en ossature bois et on y met ce qu'on veut dessus (carrelage, papier peint ou autre). Maintenant, **M. Todesco** ne connaît pas le prix au m², mais du carrelage à Fr. 10.- le m² coûtera peut-être moins cher que le bois. Sur le nombre de m², cela peut-être plusieurs milliers de francs. On peut aussi voir s'il y a besoin d'avoir une cuisine pour faire par exemple 450 repas le soir. En faisant des petites économies sur les différences postes, on arrivera à trouver un bon consensus et tout le monde pourra être content avec quelque chose de bien.

Mme Zoller répond à M. Vuissoz qu'il y a effectivement l'eau pour l'arrosage automatique, mais c'est, sauf erreur, le débit qui n'est pas suffisant pour alimenter toutes les douches. C'est ce qui fait qu'il faut aller se brancher à la conduite d'eau générale.

11. Propositions individuelles

- **Mme Zoller** pense qu'il faut planifier une séance de debriefing pour Cansearch. Cela ne devrait pas durer longtemps. Elle signale que la séance est fixée au 26 juin 2018.

Mme Ramu signale que les conseillers municipaux qui ne sont pas membres de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sport » peuvent lui transmettre leurs éventuelles remarques.

- **M. Duchêne** indique qu'une séance de la commission des finances a été fixée, d'entente avec la présidente, au 4 octobre 2018 à 20h00 puis le 29 avril 2019 à 20h00.
- **La présidente** rappelle que la commission Accueil se réunit demain à 19h15 au carnotzet.
- **Mme Bovy** signale que, depuis le début de la législature, elle prend les procès-verbaux des commissions auxquelles elle appartient. Cela avait été décidé lors de la mise en place de la législature essentiellement pour décharger le secrétaire communal. **Mme Bovy** a toujours soumis les procès-verbaux au président concerné. Malgré cela, elle a eu vent de suspicions d'un manque d'objectivité. Dans ces conditions, elle demande à être déchargée de ce travail et que les procès-verbaux soient pris par un procès-verbaliste et, à tout le moins, qu'ils soient soumis au président concerné avant d'être diffusés. Cela étant, **Mme Bovy** prendra le procès-verbal pour les séances jusqu'à fin juin pour autant que tout le monde soit d'accord.
- **M. Duchêne** note qu'il a été question récemment en commission de la parcelle 614 et de l'arrivée d'eau. Ils ont retrouvé une arrivée d'eau qui est sous la route. Il y a une attente qui traverse celle-ci et il faut juste demander l'autorisation parce que le terrain avant est sur le terrain de la FPMB. Il suffira ensuite de la gérer avec un compteur. Ils vont vérifier tout cela avec les SIG. Il a également été question de la mise à niveau du terrain. L'État de Genève a répondu que l'Etat n'était pas le seul utilisateur au départ de ce champ. **M. Duchêne** téléphonera demain au directeur de Piasio parce qu'ils ne savent pas quoi faire de la terre. Il faudra voir ce qui est possible de faire par rapport à la mise à niveau du terrain.

Mme Ramu note que le terrain est 60 à 80 cm en dessous du niveau de la route.

- **M. Vasey** voulait remercier Mme Bovy pour tous les procès-verbaux qu'elle a faits depuis trois ans. Elle a été extrêmement précise et elle reflétait très fidèlement les propos.
- **M. Vasey** signale à nouveau que les enfants de l'école de Dardagny demandent à ce qu'on puisse mettre un treillis sur le dernier côté du terrain de football où il n'y en a pas. Pour avoir fait du football avec ses enfants durant tous le week-end, il peut dire que les ballons filent dans les ronces quand ils sortent du côté où il n'y a pas de treillis. **M. Vasey** pense que la commune pourrait faire l'investissement de mettre la dernière façade avec un treillis. Le terrain est bien utilisé et c'est un investissement qui sera apprécié.
- **Mme Jaquier** demande s'il a déjà des retours sur la piscine de La Plaine.

M. Duchêne signale qu'ils envoient à l'État toutes les éventuelles récriminations et ils en reçoivent.

M. Wyss précise qu'il y a notamment eu les premières plaintes pour des gens qui font des grillades.

M. Guerreiro fait savoir que deux ou trois habitants de La Plaine ont demandé s'il serait possible d'installer des panneaux plus visibles pour l'interdiction des chiens et de faire du feu.

- **M. Todesco** aimerait savoir ce qui a été répondu concernant les bouches d'égout qui vibrent.

M. Duchêne indique qu'ils ont répondu, après contrôle, que cela ne vibrait pas pour eux. Ils en ont testé une vingtaine. Il faudrait leur donner plus de précisions sur l'emplacement des bouches d'égout concernées.

M. Todesco annonce qu'il écrira personnellement à l'État.

M. Duchêne précise que M. Todesco peut écrire à M. Batista qui s'occupe des routes à l'État. Cela étant, il faut savoir qu'ils ne veulent rien faire. Ils disent que c'est quelque chose de tout à fait normal avec le revêtement phonoabsorbant.

La présidente lève la séance à 22h45.

La présidente



Emilienne Hutin

Une conseillère municipale



Marie-Thérèse Pythoud

Le secrétaire



Roger Wyss